

"Pas de quitus mais des progrès" dans d'Letzeburger Land (18 novembre 2005)

Légende: Le 18 novembre 2005, l'hebdomadaire d'Letzeburger Land commente le 28ème rapport annuel sur l'exécution générale du budget de l'Union rendu par la Cour des comptes.

Source: D'Letzeburger Land. 18.11.2005. Luxembourg: D'Letzeburger Land SARL.

Copyright: (c) D'Letzeburger Land SARL

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"pas_de_quitus_mais_des_progres"_dans_d_letzeburger_land_18_novembre_2005-fr-ba01c8f4-6ba0-42f4-b69c-a6c36fc3df9b.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

Rapport annuel de la Cour des comptes

Pas des quitus mais des progrès

Sophie Mosca-Bischoff

LA COUR DES COMPTES européenne, chargée d'évaluer la gestion financière du budget de l'Union dans son ensemble, a rendu le 15 novembre, son 28^e rapport annuel 2004 sur l'exécution générale du budget et sur les fonds européens de développement L'année 2004 ayant été marquée par bon nombre de changements tant au niveau de l'élargissement à 25 qu'au niveau des réformes (nouveau statut, nouvelles applications diverses, mise en place d'une comptabilité à exercice), l'exercice budgétaire n'était pas des plus faciles pour les institutions de l'Union, au premier rang desquelles la Commission, responsable de l'exécution du budget La Cour des comptes salue tout de même les résultats obtenus par Bruxelles dans le cadre de la réforme de son système de contrôle interne, qui a permis une amélioration de la légalité et de la régularité de la gestion interne de ses dépenses. La Cour insiste cependant sur la nécessité d'en accroître l'efficacité opérationnelle. Elle encourage donc la Commission dans son projet de contrôle interne intégré instaurant une réforme de gestion budgétaire, notamment la gestion partagée dans les Etats membres. Ce projet a d'ailleurs été présenté au Conseil des ministres dans sa feuille de route.

Pour autant et pour la onzième fois consécutive, la Cour des comptes ne peut approuver sans réserve les comptes de l'Union. L'équipe de José Manuel Barroso n'a donc pas atteint cette année son objectif en ce qu'elle n'a pas obtenu ce quitus. Elle est néanmoins en nette progression. Et le ton général du rapport est plutôt encourageant « Pour 2004, la Cour estime que les états financiers consolidés reflètent fidèlement les recettes et les dépenses pour cet exercice ainsi que la situation financière à la fin de celui-ci, sauf en ce qui concerne le poste des débiteurs divers ». Sur le volet « recettes » qui comprend les ressources propres, la TVA et le RNB, les commentaires sont dans l'ensemble encourageants.

La partie dépenses, qui a augmenté de 98 milliards à 105 milliards d'euros, principalement en raison de l'élargissement, suscite des commentaires plus critiques. Certes l'amélioration de leur gestion et de la planification a permis une réduction de la sous-utilisation des crédits et un excédent budgétaire de 2,7 milliards d'euros mais les déficiences persistent.

Le président de la Cour, Hubert Weber, a précisé mardi devant le Parlement européen que les transactions étaient « légales et régulières » dans les domaines des recettes, des engagements, des dépenses administratives et de la stratégie de préadhésion. Il a cependant précisé, sur ce dernier volet, que les organismes chargés de la mise en œuvre du processus de pré-adhésion dans les pays candidats présentent toujours des risques.

C'est pour le reste des dépenses que le bât blesse soit dans les domaines relatifs aux dépenses agricoles, aux mesures structurelles, aux politiques internes et aux actions extérieures. Là-dessus, la Cour n'est « toujours pas en mesure de formuler une opinion sans réserve quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes ».

Elle estime ainsi que les dépenses au titre de la politique agricole commune (PAC), de l'ordre de 43,6 milliards d'euros, sont toujours affectées d'erreurs. Mais elle note par ailleurs, que pour la première fois, les efforts consentis par la Commission et les États membres pour mettre en œuvre le système intégré de contrôle et de gestion (SIGC), qui couvre 59 pour cent des dépenses agricoles, ont eu un effet positif en ce qu'il limite efficacement le risque de dépenses irrégulières dès lors qu'il est appliqué correctement. Dans les domaines budgétaires relevant de la gestion partagée avec les États membres, elle constate encore des disfonctionnements et en appelle à la concertation pour les réduire et adopter de mesures correctrices. Sont principalement visés les comptes portant sur les mesures structurelles, qui avec un montant de 34,2 milliards d'euros, représentent près d'un tiers du budget. La Cour a en effet constaté des déficiences dans les systèmes de contrôle des États membres en matière de documents, de critères d'éligibilité et des lacunes quant à la vérification des éléments prouvant la livraison des services co-financés. Le Parlement européen a d'ailleurs surenchéri, en menaçant de bloquer le budget 2007-2013 s'il n'y avait pas d'amélioration dans les procédures

nationales d'audit et de contrôles.

Pour ce qui touche aux politiques internes - soit 7,3 milliards d'euros consacrés en grande partie à la recherche et au développement-, la Cour a relevé là encore « des déficiences dans les systèmes de contrôle et de surveillance ainsi qu'un niveau significatif d'erreurs affectant les opérations sous-jacentes au niveau des bénéficiaires ». Elle juge « probable que le risque d'erreurs persistera si le cadre juridique n'est pas modifié de manière à simplifier les systèmes de remboursement des coûts et à clarifier les procédures et instructions relatives aux différents programmes ».

En ce qui concerne les actions extérieures, qui entrent pour 4,6 milliards d'euros dans le budget, malgré les améliorations apportées aux systèmes de contrôle et de surveillance de la Commission un nombre relativement important d'erreurs dans les paiements a été observé au niveau des organismes chargés de la mise en œuvre (ONG, gouvernement bénéficiaire, organisations internationales).

Le vice-président de la Commission européenne, en charge de l'administration, de l'audit et de la lutte antifraude, Siim Kallas, a qualifié le rapport de juste et équilibré. Il a précisé que si la Cour dans certains domaines ne pouvait valider la justesse des comptes cela ne voulait pour autant pas signifier qu'il y ait fraude.

Il a remercié le Parlement pour son soutien à la feuille de route, étape nécessaire à l'amélioration des contrôles internes tout en déplorant la réticence des États membres au sujet des vérifications nationales systématiques sur la manière dont ils dépensent leur part.